



Marie-Anne CHAPDELAINÉ

Députée d'Ille-et-Vilaine

N° 72

Infos Thématiques

INFOS DIVERSES

BUDGET 2016 (+ cf. Point sur « PLF 2016 »)

Le budget 2016 est un budget qui tient ses promesses, un budget de gauche, un budget pour la France et les Français. Il remet les comptes sur les bons rails : les dépenses baissent, le déficit baisse, la part de la dette publique dans le PIB se stabilise. Il met en œuvre des choix politiques : les impôts baissent pour les ménages et pour les entreprises, les priorités données à l'école, à la culture, à la justice, à la sécurité, à la défense sont financées, et le modèle social est renforcé par de nouvelles garanties apportées aux Français. Ce budget enfin permet de s'adapter aux urgences et aux imprévus : soutien au secteur agricole, lutte contre le terrorisme. Les engagements pris en 2012 en matière de création de postes dans la justice et les forces de l'ordre seront dépassés en 2016 : + 6 030 postes, alors que l'engagement pris était de + 5 000.

Le budget 2016 est un budget qui tient ses promesses, un budget de gauche, un budget pour la France et les Français. Il remet les comptes publics sur de bons rails, met en œuvre les choix politiques qui ont été faits, et s'adapte aux urgences et aux imprévus. C'est ainsi un budget « de la cohérence et de la confirmation des [...] choix politiques [...] du début du quinquennat », comme l'a indiqué le président de la République (S. Le Foll, 30/09/15).

Le budget 2016 remet les comptes sur les bons rails :

Les dépenses baissent : 16 Md€ d'économies seront réalisés en 2016, contre 14,5 Md€ initialement prévus » dans le programme de stabilité, et atteindront 50 Md€ sur la période 2015-2017 (M. Sapin, 30/09/15).

Le déficit baisse :

- **Le déficit public revient en 2016 à son niveau de 2008** : il devrait diminuer de 5,1% du PIB en 2011 à 3,3% l'an prochain. L'objectif est de revenir à 2,7% en 2017, sous la barre des 3%.
- **Le déficit de la sécurité sociale aura été divisé par 2** en 2016 par rapport à 2011, pour atteindre le niveau le plus bas depuis 10 ans.
- **Le régime général des retraites redevient même excédentaire.**

Conséquence : la dette se stabilise, passant de 96,3 % à 96,5 % du PIB entre 2015 et 2016 : c'est une inflexion nette par rapport à la hausse continue des 20 dernières années.

Le budget 2016 met en œuvre des choix politiques :

Les impôts baissent pour les ménages : La baisse de l'impôt sur le revenu, amorcée dès 2014 et poursuivie en 2015, sera amplifiée en 2016. Les baisses d'impôts des ménages représentent 2 Mds€ de plus en 2016, pour 8 millions de ménages. Au total, les 2/3 des foyers payant l'impôt sur le revenu (12 millions de ménages) auront bénéficié des baisses décidées à partir de 2014, pour un total de 5 Md€ depuis 2014.

Les impôts baissent pour les entreprises : CICE, Pacte de responsabilité et de solidarité, dispositif fiscal exceptionnel pour l'investissement, mesures pour les TPE et les PME représenteront un allègement de la fiscalité de 33 Md€ en 2016 et d'environ 41 Md € en 2017 :

La sécurité, la défense, la justice, la culture et l'éducation sont des priorités financées, qui voient leurs moyens et leurs effectifs augmenter. L'éducation reste notamment le premier budget de l'Etat pour la deuxième année consécutive, et bénéficie de 500 M€ supplémentaires. Le total des postes créés dans l'éducation sera porté à 49 000. Le budget de la culture et la communication s'élèvera en 2016 à 7,3 Md €, soit une hausse de 2,7% par rapport à 2015, et les aides fiscales au cinéma seront accrues pour attirer les tournages en France.

Le modèle social est préservé, et même renforcé : « des garanties, des protections [sont apportées] pour les Français » (S. Le Foll, 30/09/15) :

- **Les inégalités baissent depuis 2013** : revalorisation du RSA et des prestations familiales pour les familles monoparentales et nombreuses en situation de pauvreté, en parallèle du renforcement de la progressivité de l'impôt et la création d'une nouvelle tranche d'imposition pour les revenus supérieurs, ...
- Les mesures prises depuis 2012 renforcent la protection des Français : remboursement du traitement contre l'hépatite C, remboursement à 100% de l'IVG, mise en place du compte pénibilité...
- Cette politique continuera en 2016 : prime d'activité, généralisation de la garantie de paiement des pensions alimentaires, réforme de la protection maladie universelle, ... Il n'y a eu depuis 2012 ni franchise ni déremboursement supplémentaire, il n'y en aura pas plus en 2016 ;

Le budget 2016 s'adapte aux urgences et aux imprévus, avec « un principe central : pas de dépense nouvelle sans une économie pour la financer. Le respect de ce principe ne nous empêche pas d'agir, au contraire » (C. Eckert, 30/09/15) :

Financement de l'accueil des réfugiés ;

Lutte contre le terrorisme, défense et sécurité :

- **hausse des effectifs militaires** (+2300 nets en 2016, révision de la loi de programmation militaire) ;
- **Les engagements pris en 2012 en matière de création de postes dans la justice et les forces de l'ordre seront dépassés dès 2016** : + 6 030 postes, alors que l'engagement pris était de + 5 000.

Soutien au secteur agricole ;

FONCTION PUBLIQUE

Le gouvernement a décidé d'assumer ses responsabilités en mettant en œuvre les conclusions de la négociation sur les parcours, les carrières et les rémunérations des fonctionnaires. Ce projet d'accord a en effet donné lieu à une situation inédite dans le dialogue social au sein de la fonction publique : 6 syndicats représentatifs sur 9 ont dit qu'ils le signaient, et le partage des voix est à quasiment 50/50. A situation exceptionnelle, décision exceptionnelle. Ces mesures seront porteuses de progrès pour les fonctionnaires, tant en termes de rémunérations que de carrières, c'est pourquoi elles seront mises en œuvre. Tous les salaires à l'embauche, et tous les salaires en fin de carrière seront ainsi progressivement revalorisés d'ici 2020. A l'embauche, ce sera près de 500€ supplémentaires par an pour un éboueur, 1000€ pour une jeune éducatrice de jeunes enfants, 1900€ pour des enseignants.

Le gouvernement a décidé d'assumer ses responsabilités en mettant en œuvre les conclusions de la négociation sur les parcours, les carrières et les rémunérations des fonctionnaires.

Ce projet d'accord a en effet donné lieu à une situation inédite dans le dialogue social au sein de la fonction publique : 6 syndicats représentatifs sur 9 ont dit qu'ils le signaient, et le partage des voix est à quasiment 50/50 - 49,8% pour les signataires et 50,2% pour les non-signataires. Dans la Fonction publique de l'Etat, qui

représente pratiquement la moitié des fonctionnaires, les signataires sont très largement majoritaires, c'est-à-dire 59 % » (PM, 29/09/15).

A situation exceptionnelle, « décision exceptionnelle » : ces mesures de progrès, longuement négociées, ne peuvent pas être bloquées par le refus de s'engager de certains. Et il convient de saluer ceux qui ont le courage de s'engager, qui prennent leur responsabilité. « L'immobilisme dans notre pays n'est pas possible. Nous avons besoin de fonctionnaires mieux reconnus, d'une fonction publique moderne, réactive, capable de s'adapter au mieux pour servir l'intérêt général et les Français » (PM, 29/09/15).

Ces mesures sont porteuses de progrès pour les fonctionnaires, tant en termes de rémunérations que de carrières, c'est pourquoi elles seront mises en œuvre :

- **« Tous les salaires à l'embauche, et tous les salaires en fin de carrière » seront progressivement revalorisés d'ici 2020.** (PM, 29/09/15) Cette revalorisation représente :
 - o **500 € de plus par an pour « un agent d'accueil ou un éboueur »** - fonctionnaire débutant de catégorie C (PM, 29/09/15) ;
 - o **1000 € de plus par an pour une éducatrice de jeunes enfants** - catégorie B ;
 - o **1900 € de plus par an pour « les enseignants et les bibliothécaires »** de la catégorie A ;
 - o De surcroît, « on se donne un rendez-vous au début de l'année 2016 pour discuter de la question du point d'indice » (PM, 29/09/15) ;
 - o « Si rien n'était fait, par exemple, un jeune prof serait recruté au Smic à partir de 2018. [...] Il fallait résorber les inégalités entre fonctionnaires d'Etat hospitaliers et territoriaux ou encore carrières hommes femmes » (PM, 29/09/15).
- **« Nous faisons le choix de rendre les carrières des agents plus attractives » (M. Lebranchu, 29/09/15) :**
 - o **Ces mesures sont « nécessaires pour que les fonctionnaires puissent continuer à évoluer** après 25 ans de carrière » (PM, 29/09/15).
 - o **Elles sont « aussi indispensable pour améliorer la mobilité [...] des fonctionnaires** qui pourront plus facilement passer d'un ministère à l'autre, d'une administration à l'autre [...] il y a beaucoup trop de rigidités dans la Fonction publique » (PM, 29/09/15).
 - o **Nous n'oublions pas les futurs retraités de 2017-2018-2019.** « Pour eux, il est prévu une meilleure prise en compte des primes indiciaires dans les calculs ». (M. Lebranchu (29/09/15).

EVALUATION A L'ECOLE

La refondation de l'école se poursuit, le système d'évaluation des élèves évolue. Le choix de la notation est clairement laissé aux équipes pédagogiques. Pour mieux associer les parents à la scolarité de leur enfant, un livret scolaire unique et uniforme sera mis en place sur l'ensemble du territoire, consultable en ligne. Les élèves auront tous les 3 ans une évaluation en fin de cycle en plus des bulletins trimestriels, ce qui permettra de faire un bilan global de leurs compétences. Le diplôme du brevet voit son évaluation simplifiée, et donnera désormais lieu à un moment solennel, avec l'instauration d'une remise républicaine du diplôme.

La refondation de l'école se poursuit.

Le système d'évaluation des élèves évolue :

- **Le choix de la notation est laissé « aux équipes pédagogiques »** : « la liberté pédagogique » a été privilégiée. « Un certain nombre d'enseignants évaluent déjà sans notes. C'est le cas pour 80% des équipes dans le primaire du CP au CE2, pour 70% en CM1 et en CM2 [alors qu'] au collège on est plutôt sur la notation » (N.Vallaud-Belkacem,29/09/15).« Ceux qui préfèrent recourir aux notes continueront à le faire, on ne force pas l'innovation » (N.Vallaud-Belkacem, 29/09/15).

- **Pour mieux associer les parents à la scolarité de leur enfant, « pour la première fois [...] sur l'ensemble du territoire, un livret scolaire unique et uniforme » est mis en place.** Ce livret sera consultable en ligne par les parents, « il est important que les parents soient associés à la scolarité de leur enfant et donc à l'évaluation ». « Vous aurez le même type de livret scolaire quelle que soit la ville où vous vous installez, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent ». « C'est très aisément compréhensible par les parents, avec des évaluations par matière, et des évaluations sur la discipline, sur l'absentéisme » (N.Vallaud-Belkacem, 29/09/15).

- **En plus des bulletins trimestriels, les élèves auront « tous les 3 ans une évaluation de fin de cycle »,** pour 8 domaines de formation identiques jusqu'au brevet (N.Vallaud-Belkacem, 29/09/15) :

- o « **L'idée est de pouvoir juger un élève non pas seulement sur la base des disciplines mais sur la base des compétences multiples, complexes [...]** ce qu'on appelle le socle commun de connaissance ». Tous les élèves « doivent atteindre un niveau minimal, ambitieux, exigeant » (N.Vallaud-Belkacem, 29/09/15) ;
- o **La scolarité toute entière [sera] tournée autour de ce socle [ce qui rendra] le redoublement beaucoup moins pertinent puisqu'on se donne 3 ans pour que l'élève atteigne le niveau** qui doit être le sien [...] en adaptant la pédagogie » (N.Vallaud-Belkacem, 29/09/15).

- **Le diplôme du brevet voit son évaluation simplifiée, et donnera désormais lieu à un moment solennel :**

- o **L'évaluation du brevet a été simplifiée**, son obtention se fera « sur la base du contrôle continu, sur la base du contrôle final et sur la base de compétences [...] regroupées sous 8 items [contre plus de] 90 [comme c'est le cas aujourd'hui] » (N.Vallaud-Belkacem, 29/09/15).
- o **Une remise républicaine du diplôme sera instaurée** : le diplôme doit « célébrer la fin de la scolarité obligatoire [et de] faire revenir les élèves sur le lieu de leur réussite, qu'ils puissent être applaudis en présence des élus locaux et des parents ». « Elle aura lieu chaque premier mercredi qui suit la rentrée des classes » (N.Vallaud-Belkacem, 29/09/15).

CULTURE – PATRIMOINE

La France et les Pays Bas vont conclure l'acquisition conjointe d'une paire de tableaux peints par Rembrandt, Portrait de Marten Soolmans et portrait de Oopjen Coppit, épouse de Marten Soolmans. Les tableaux seront toujours présentés conjointement, en alternance au Louvre et au Rijksmuseum. Cette solution inédite répond à un objectif politique et culturel commun: maintenir les deux toiles sur le sol européen et les présenter au plus grand nombre, dans deux des plus beaux et grands musées du monde. L'acquisition conjointe de ces deux chefs d'œuvre inestimables renforcera le partenariat entre le Rijksmuseum et le Louvre, et témoigne de la volonté partagée des deux pays d'approfondir encore leur très riche coopération culturelle.

Source : Porte-parolat du Gouvernement – 30/09/2015